



# Le Conseil d'État, juridiction administrative suprême

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **731 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

## Le Conseil d'État, juridiction administrative suprême

Le Conseil d'État, créé en 1799, est à la fois une juridiction administrative et conseiller du Gouvernement. Juge des litiges entre l'administration et les administrés, il est aussi la plus haute autorité de l'ordre administratif (il est le juge administratif suprême).

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268527-le-conseil-detat-juridiction-administrative-supreme>